

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Du 12 décembre 2020 à 10 H 00
--

Symphonie Emri
1 Place de Moretta
86580 Vouneuil sous Biard

Les adhérents de l'école de musique Symphonie se sont réunis le 12 décembre 2020 à 10H00 en assemblée générale ordinaire à Vouneuil sous Biard sur convocation faite par le Président dans les formes et les délais requis par les statuts et par la loi, adaptés aux circonstances sanitaires actuelles et donc à distance sur l'ordre du jour suivant :

- Organisation de l'AGO
- Rapport d'activité 2019-2020
- Rapport financier 2019-2020
- Perspectives 2020-2021
- Election du conseil d'administration
- Questions diverses

Seuls les membres du bureau et du conseil d'administration sont réunis.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sous la présidence de Jean Claude JOUBERT assisté de Valérie LANDON vice-présidente Jean-Jacques PERRON trésorier, Régis BRUNET trésorier adjoint, Benoit SAUX secrétaire, Delphine MONNET secrétaire adjointe et Elise LABUSSIÈRE coordinatrice pédagogique.

Notre association (loi 1901) a été créée en 1988, elle est devenue une EMRI en 2009, elle est entièrement gérée par des bénévoles et elle est sous convention avec cinq communes partenaires et le conseil départemental.

Le conseil d'administration est actuellement composé de 14 membres tous élus parmi les adhérents, plus 5 membres de droit représentant les 5 communes partenaires. Parmi les 14 membres 6 constituent le bureau.

L'association dispose d'un effectif salarié de 14 enseignants, d'une coordinatrice pédagogique et d'une secrétaire comptable. La masse salariale s'élève à 100000 € soit environ 4 ETP.

Elise LABUSSIÈRE coordinatrice pédagogique nous dresse ensuite le bilan des activités de Symphonie sur l'exercice 2019-2020.

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A titre exceptionnel, compte tenu de la situation sanitaire et dans le souci de régulariser administrativement la gestion de l'association le conseil d'administration organise l'assemblée générale ordinaire à distance en communiquant toutes les pièces nécessaires aux adhérents 15 jours à l'avance et en sollicitant leur vote aux différentes résolutions par courriel ou courrier. Seuls les membres du conseil d'administration assurent l'assemblée générale en présentiel.

BILAN D'ACTIVITE SAISON 2019-2020

- **Les cours** prodigués à Symphonie en 2019-2020, par 15 enseignants, ont donc concerné
 - l'accordéon, la basse, la contrebasse, la batterie, le chant, la flûte, la harpe, la guitare, le piano, le saxophone, la clarinette.

- 6 ateliers de musiques actuelles, 2 ateliers de découverte instrumentale, 1 atelier de musique trad, la chorale, la batucada, 6 groupes de formation musicale enfants et 1 groupe de formation musicale adulte.
- Egalement 2 séances d'éveil musical parents-bébés entre mars et juin.
- **Interventions Extérieures**
Des ateliers musique au multi-accueil de Vouneuil et Biard, et en périscolaire à Béruges et Vouneuil. Projets annulés cause COVID : interventions à la crèche de Migné-Auxances, à l'EM de Biard.
- **Sorties-concert** proposées aux adhérents avec tarifs préférentiels :
 - Trans'bal Express en octobre à R2B
 - Orchestre de Chambre de Nouvelle Aquitaine et David Krakauer (Klezmer) en janvier au TAP (+visite du TAP)
 - Katarina Vukadinovic : chants traditionnels serbes, en janvier, soirée cabaret à Biard
- **Les concerts, projets et prestations d'élèves** ◦ Projets pédagogiques :
 - la chorale a eu l'occasion de travailler avec les musiciens du Trans'Bal Express et Katarina Vukadinovic et de participer ensuite aux concerts donnés par ces artistes.
 - L'animatrice de l'OCNA, Anne-Marie Esnault est intervenue auprès des groupes de FM pour préparer la sortie-concert autour de la musique Klezmer
- Prestations publiques :
 - L'année a commencé en beauté avec une participation de l'atelier des Redhox à la soirée de soutien des Virades de l'Espoir et l'organisation par Symphonie de Notes en scène, soirée de remise d'instruments de musique financés par le Crédit Agricole et le département.
 - Les enseignants ont offert leur traditionnel concert des profs lors de l'AG en novembre
 - 2 concerts d'élèves à Noël : la batucada à Cap Sud et les jeunes élèves à l'EPHAD de Béruges
 - Participation au Rock School Festival organisé par l'EMIL à Nouaillé
 - Plusieurs concerts d'hiver : concert des ensembles à FLC avec des groupes invités de Migné Auxances, audition des classes de guitare, de piano, de saxophone et clarinette et concert des adultes. Thé folk.

Avant que tous les autres projets soient annulés par le confinement : on se rattrapera cette saison !

• Formations

2 enseignants ont bénéficié de la formation « Voix percussive » proposée par le Pôle Aliénor, centre de formation continue.

RENTREE 2020

A ce jour nous comptabilisons :

- 149 familles
- 174 élèves de 2 à 80 ans
dont 19 HS, 6 de Croutelle, 22 de Béruges, 26 de Biard, 34 de Fontaine, 67 de Vouneuil
- 105 élèves en cours individuel
- 114 élèves suivent un cours collectif

A ceci on peut ajouter un groupe de 4 résidents de Larnay, des interventions en crèche (VSB, FLC en cours d'orga), des interventions périscolaires sur VSB.

Nouveau : 2 groupes d'éveil 3-5 ans, une nouvelle prof de chant et la réouverture des cours de violon

Le trésorier Jean Jacques PERRON présente ensuite le rapport financier 2018-2019.

RAPPORT FINANCIER SYMPHONIE (Assemblée générale 2019-2020)

Préambule

Le compte d'exploitation de Symphonie sur l'année 2019-2020 est en équilibre. Ce résultat n'est pas lié à l'activité propre de Symphonie, mais à une gestion des risques dictée par la situation de crise que nous vivons depuis le début de l'année 2020. Le Conseil d'administration a fait le choix de maintenir les salaires et d'utiliser les moyens donnés par l'Etat en matière de chômage partiel. Les élèves, membres de l'association nous ont permis de conserver une partie de notre trésorerie, soit en faisant des dons, soit en acceptant des avoirs reportables sur les cours 2020-2021. Et enfin, les communes et le département ont intégralement maintenu leurs subventions.

Résultat 2018-2019

Les fonds prévus pour 2020 n'ayant pas été remis en cause notre activité a pu se poursuivre dans le respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de Covid 19, après les mois de confinement, du 1 mars au 17 mai 2020.

Le résultat comptable de l'année 2019-2020 est de 7333,36 €

Charges de l'exercice

Les charges d'exploitation de l'exercice 2019-2020 sont restées stables

Les services extérieurs ont été de 5 147,85 €

La masse salariale de 82 454 04 € représente 68 % des charges de l'association sur l'exercice, en baisse du fait d'une diminution des heures de cours dispensées sur l'année.

Les provisions pour risque et les provisions pour indemnités de départ à la retraite ont été de 12 300 €

Le montant total des dépenses est de 121 591,71 €

Recettes de l'exercice

Les prestations de service de l'école ont été de 56 833 € de cours dispensés et 4 140 € de prestations diverses,

Les adhésions représentent 6 451 € et symphonie a reçu 8 453 € de Dons et subventions

Les dotations des communes et du département de la Vienne ont été de 32 296 €

18 088 € ont été perçus au titre du chômage partiel

Les produits financiers et transferts de charges ont été de 2 564,07 €

Le montant total des recettes est de 128 925,07 €

Il est proposé à l'assemblée générale d'imputer le résultat comptable de l'exercice de 7 333,36 aux réserves de l'Association.

Contributions volontaires

Le travail des bénévoles a été valorisé sous la forme de contributions volontaires en nature, pour un montant de 5 100 € ainsi que la mise à disposition de notre local par la commune de Vouneuil-sous-Biard et la mise à disposition de nos locaux dans les autres communes partenaires pour un montant global de 5000 €.

Le Trésorier

PERSPECTIVES 2020-2021

Nous espérons cette année pouvoir mener à bien nos projets.

Le projet Maestro avec le Théâtre du Bocage prévu en juin puis en décembre 2020 a été de nouveau reporté.

Mais nous avons plein d'autres projets : un concert d'hiver, des auditions de classe, de participer au festival Mign'électric, un festival musiques actuelles à R2B, des soirées de musique trad, une grande fête de fin d'année en partenariat avec plusieurs autres associations, l'inauguration de nos locaux à Vouneuil, de participer aux festivals de Biard et Gençay, une formation d'équipe pour l'ensemble des enseignants, une sortie concert à R2B...(voir calendrier des manifestations)

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président rappelle que le conseil d'administration compte actuellement 12 membres hors les représentants des communes partenaires.

2 sont partis et 2 sont sortants : Régis BRUNET et Delphine MONNET. Ils acceptent de se représenter.

Julie et Benoit DAIRON ont dû démissionner pour des raisons personnelles.

Le président signale qu'il a également fait appel à des candidatures et que chacun peut apporter son aide à Symphonie. Soit en tant que bénévoles pour une aide ponctuelle, soit comme membre du conseil d'administration, soit comme membre du bureau, soit pour apporter une compétence particulière.

Candidats au conseil d'administration :

Une fois les discussions closes le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des adhérents prend acte de l'organisation particulière de cette AGO et en accepte le principe et les conditions précédemment présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des adhérents prend acte de l'activité de l'association pour l'année 2019-2020 et donne quitus sans la moindre réserve au conseil d'administration pour sa gestion pendant cette période.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée des adhérents prend acte du rapport financier pour l'exercice écoulé, donne quitus au conseil d'administration sans la moindre réserve et accepte d'imputer le résultat comptable de l'exercice aux réserves de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée des adhérents prend acte des projets et perspectives pour l'exercice 2020-2021 et valide cette orientation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée des adhérents prend acte des candidatures de Delphine MONNET et de Régis BRUNET pour le renouvellement de leur mandat au sein du conseil d'administration.

L'assemblée prend également acte des candidatures suivantes :

- Hélène ROIRAND

Le conseil d'administration de Symphonie qui se réunira également le 12 décembre à 11 H 00 afin d'élire entre eux les membres du bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

La collectivité des adhérents donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, de dépôt et autres qu'il appartiendra et notamment l'inscription modificative éventuelle auprès de la Préfecture de POITIERS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Trésorier, le Secrétaire.

Jean Claude JOUBERT

Jean-Jacques PERRON

Benoit SAUX